

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

SOUS-PRÉFECTURE
DE BELLEY

16 AVR. 2026

REÇU LE :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.26-04-02 Nomination d'un Conseiller délégué

Date convocation : 2 avril 2026
Nombre de conseillers présents et
représentés : 23

Votants : 23
Délibération publiée le :

OBJET :

Le neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le 2 avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Yves VENÇON, Maire.

PRÉSENTS :

Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Maxime DERAGNE, Catherine BA, Catherine SAUZAY, Audrey CHEBANCE, Didier PETITJEAN, Aurélie ANTOLINO, Jérôme ARRAMBOURG, Jean-Baptiste PARA, Maryline THEVENET, Denise BOUVIER, Bernard BRIERE, Séverine KILBURG, Pierrick GRAS, Rémi CHAZEUBENIT, Viviane LANEUW, Marie-Agnès PERROUX, Didier BRAU, Nathalie LLAMBRICH, Julien ANDREOTTI.

ONT DONNÉ PROCURATION : Serge DUSSURGEY (Didier PETITJEAN) et Joël DUMUR (Catherine BA)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE (S) DE SÉANCE : Catherine SAUZAY et Marie-Françoise PICOLO

OBJET : Nomination d'un conseiller délégué

Rapporteur : Monsieur Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire,

D.26-04-02

INFORME le conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination d'un conseiller municipal délégué. Cette nomination intervient dans le but d'alléger les délégations allouées aux adjoints.

INFORME le conseil municipal de son choix de nommer Monsieur Didier PETITJEANR conseiller municipal délégué et précise que celui-ci pourrait percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à des délégations de fonction du maire à un conseiller municipal.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la nomination de Monsieur Didier PETITJEAN en qualité de conseiller délégué.

Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 4 voix

La secrétaire de séance,



Le Maire

Pour extrait conforme

Yves VENÇON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr